Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

ACTE D'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
Rue du 8 mai 1945
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Tel : 05.55.08.88.76
Courriel : info@communaute-saint-yrieix.fr
Siret : 24870018900017

OBJET DE LA CONSULTATION :

RESTAURATION DE L'EGLISE DE L'ASSOMPTION DE LA TRES SAINTE VIERGE
LA ROCHE L'ABEILLE

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Objet du marché : **Restauration de l'église de l'Assomption de la Très Sainte Vierge**

- Cet acte d'engagement correspond :

■ **à l'ensemble du marché *(en cas de non allotissement)* ;**
❑ au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché *(en cas d'allotissement)* ;

■ **à l'offre de base.**
❑ à la variante suivante :

- Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Elle est fixée par le maître d'ouvrage à **738 000.00 € HT**, soit **885 600.00 € TTC**, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de**20 %**

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été définie au mois de **août 2023** dit mois de référence.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché, et conformément à leurs clauses,

■ Le signataire

❑ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

■ engage la société LA GARE ARCHITECTES la base de son offre ;

Nom commercial	**LA GARE ARCHITECTES**
Dénomination sociale	**SAS**
Adresse	**1, rue du Ciella – 24 160 Excideuil**
Téléphone	**09 53 62 61 38**
Courriel	**contact@la-gare.fr**
SIRET	**477 909 444 00010**

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

❑ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

	Mandataire	Co-traitant n°1	Co-traitant n°2
Nom commercial			
Dénomination sociale			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
SIRET			

Article 2.2 – Forfait de rémunération

Le mois zéro (m0) servant de la base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l'offre finale en cas de négociations ou dialogue compétitif, par le maître d'œuvre.

Mission de base

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à **81 549.00 € HT** soit **97 858.80 € TTC**, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de **20 %.**

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP.

Autres missions de maîtrise d'œuvre : Sans objet

Missions complémentaires : Sans objet

Tranche :

Le forfait provisoire pour la réalisation de la totalité de la mission de base est décomposé dans le tableau suivant selon les tranches précisées à l'article 5.5 du CCAP :

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération	
	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	**66 012.70**	**79 215.24**
Tranche optionnelle 1	**15 536.30**	**18 643.56**

Voir tableau annexé au présent acte d'engagement en complément.

Article 2.3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

❑ conjoint OU ❑ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

❑ conjoint OU ■ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 2.4 - Compte (s) à créditer

Le Maître de l'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre RIB ou RIP) ci-dessous. Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous traitants payés directement et en faisant porter au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

<u>Cas d'un prestataire unique</u> :

Compte ouvert à l'organisme bancaire	**Crédit Agricole Charente-Périgord**
A :	**Excideuil**
Au nom de :	**SAS LA GARE ARCHITECTES**
N°SIRET :	**477 909 444 00010**
Code IBAN :	**FR76 1240 6000 2400 1875 0820 367**
Code BIC :	**AGRIFRPP824**

<u>Cas d'un groupement solidaire</u> :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par la présente au mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Compte ouvert à l'organisme bancaire	.....
A :	.....
Au nom de :	.....
N°SIRET :	.....
Code IBAN :	____ ____ ____ ____ ____ ____ ___
Code BIC :	.....

Cas d'un groupement conjoint :
Le Maître de l'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre RIB ou RIP)

Mandataire

Compte ouvert à l'organisme bancaire .....
A : .....
Au nom de : .....
N°SIRET : .....
Code IBAN : ---- ---- ---- ---- ---- ---- ---
Code BIC : .....

Cotraitant n°1

Compte ouvert à l'organisme bancaire .....
A : .....
Au nom de : .....
N°SIRET : .....
Code IBAN : ---- ---- ---- ---- ---- ---- ---
Code BIC : .....

Cotraitant n°2

Compte ouvert à l'organisme bancaire .....
A : .....
Au nom de : .....
N°SIRET : .....
Code IBAN : ---- ---- ---- ---- ---- ---- ---
Code BIC : .....

Article 2.5 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : ❑ NON ❑ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

Article 2.6 - Durée du marché et délais d'exécution

- La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de :
  - ❑ la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;
  - ■ la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à **48 mois**

- **Durée prévisionnelle des travaux**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à **20 mois**, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs.

- **Délais d'exécution**

Les délais de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'avant-projet sommaire	**2**	**Semaines**	**Réalisation en tranche ferme uniquement**
Etudes d'avant-projet définitif	**4**	**Semaines**	
Dossier de permis de construire et autres autorisations	**2**	**Semaines**	
Etudes de projet	**3**	**Semaines**	
Dossier de consultation des entreprises	**2**	**Semaines**	
Rapport d'analyse des offres	**2**	**Semaines**	
Dossier d'exécution / Visa	**2**	**Semaines**	**Réalisation pour chaque tranche**
Dossier des ouvrages exécutés	**2**	**Semaines**	

Le point de départ des délais de présentation des documents est fixé à l'article 6.5.2 du CCAP.

ARTICLE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Signature du marché par le titulaire individuel ou par le mandataire dûment mandaté:

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Luc JOUDINAUD, Président de la SAS LA GARE ARCHITECTES	**A Excideuil le 31 juillet 2023**	LA GARE ARCHITECTES Luc JOUDINAUD // Le Ciella 24160 Excideuil tél > 09 53 62 61 38 // 38, rue Lacépède 75005 Paris // contact@la-gare.fr // www.la-gare.fr SAS, Capital social 10 000 € // APE 742A N° SIRET 477 909 444 00010 // ONA 5006131

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

▪ Désignation de l'acheteur :
Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Rue du 8 mai 1945 BP 28
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Tél : 05.55.08.88.76
Courriel : info@communaute-saint-yrieix.fr

▪ Nom, prénom, qualité du signataire du marché-:
Daniel BOISSERIE - Président

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique
Daniel BOISSERIE - Président

▪ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Monsieur le Receveur Municipal
Centre des Finances publics
12 avenue du Docteur Lemoine
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

P. DARY